



38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2020

DELIBERATION N° 2020/003



L'an deux mille vingt, le 10 février, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le , s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Denis ROUX, Marie-Agnès SUCHEL, Aldo CARBONARI, Gisèle FRIER, Christian BERTHIER, Elisabeth VEZZU, Carol FORCHERON, Jean-Marie CAMACHO, Sandrine SCOLARI, Bénédicte GUILLAUMIN, Gérard FEY, Jacques HAIRABEDIAN

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Didier CUSTOT à Denis ROUX, Alain CHARBIT à Aldo CARBONARI, Nicole MORO à Jacques HAIRABEDIAN, Nelly JANIN-QUERCIA à Gérard FEY

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 12
Nombre de conseillers votants : 16

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Agnès SUCHEL a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2019

Monsieur Denis ROUX, Maire, propose l'approbation du procès verbal rendu du Conseil municipal du 17/12/2019. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/003 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2020

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il également est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Ainsi, préalablement au vote du budget primitif communal 2020, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services,

PROPOSE de recourir à cette faculté et d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2019 :

Chapitre	Crédits ouverts BP+ DM 2019	Autorisation d'ouverture dans la limite du quart des crédits ouverts en DI 2019
21	467 248.96	116 812.24
OP 13	47 598.00	11 899.50
OP 200	40 040.00	10 010.00
OP 270	70 600.00	17 650.00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à la majorité.

Pour : 12

Contre : 4 (Gérard FEY, Jacques HAIRABEDIAN, Nicole MORO, Nelly JANIN-QUERCIA)

Abstentions : 0

Affiché le :

Reçu en préfecture le :

Exécutoire le :

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 11/02/2020

Le Maire

Denis ROUX

